

Agde, le 10 novembre 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 novembre 2015
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

G01/07/15 Mare aux canards chemin du camping :

Dans notre lettre C.Q 173 ter du 2 juillet 2015, nous faisons état de l'état lamentable de la mare des Camarines (mare aux canards). Cette mare est à l'heure actuelle pratiquement asséchée. Ce serait le moment idéal pour effectuer un bon nettoyage ?

Réponse :

Cet endroit est une mare comme beaucoup d'autres dans la commune. Lors de la création des réseaux pluviaux sur une partie du Grau d'Agde, elle a été utilisée en guise de bassin de régulation des eaux. L'opération n'a pas fait l'objet de rajouts de terre ou de modifications particulières pendant la phase chantier. Le niveau d'eau constaté est celui de la nappe. L'entretien des roselières est prévu cette année. Il n'est pas prévu d'autres opérations de démoustication dans le secteur. Toutefois, nous contactons l'EID pour définir les modalités d'une autre intervention si possible.

Une opération de débroussaillage est prévue avec l'entreprise SALA TP. Il n'est par contre pas prévu de curer cette mare dans l'immédiat faute de disponibilité de crédits. Une opération spécifique sera soumise à l'arbitrage du budget 2016.

G02/07/15 Chemin de la baie de l'amitié et rue de la Roselière poubelles :

Afin de régler ce problème, le SICTOM envisage de trouver un nouveau lieu de collecte moins à la vue des touristes qui se servent des poubelles sans se soucier du tri sélectif.

G03/07/15 Bords de l'Hérault envahis de détritrus :

On nous rappelle que le front de mer n'est pas suffisamment nettoyé, et que les bords de l'Hérault ne sont toujours pas débarrassés des branches, plastiques, objets de toutes sortes, etc....

Réponse :

Cette demande a fait l'objet de plusieurs tournées afin de vérifier la propreté des bords de l'Hérault. Une attention particulière sera donnée en début de saison prochaine.

G04/07/15 Mare des Camarines suite question G01/07/15 : (voir question 1)

G05/07/15 Chemin du Camping travaux aménagement :

Les travaux d'aménagement du chemin du Camping semblent momentanément arrêtés. Le nouveau profilage de ce chemin dans sa partie refaite, provoque une entrée d'eau de pluie dans certains terrains, notamment au n° 37. Pourquoi ne pas avoir continué le profil de la chaussée avec un caniveau en son milieu ?

Réponse :

Les travaux sont aujourd'hui terminés, et à ce jour aucun problème n'a été constaté sur ce chemin.

G06/07/15 Déploiement de l'ADSL quartier chemin du Camping et de la Charrue :

Où en est le déploiement de l'ADSL haut débit prévu pour notre quartier (chemins du Camping et de la Charrue) en juin 2015 ?

Réponse :

La Sté ORANGE ne nous a pas encore informé sur une date, pour le déploiement de L'ADSL sur le chemin de la Charrue, chemin du Camping ainsi que de la Roselière. Par contre, il a été écrit à Mr le Maire en décembre 2011 par la direction de la Sté ORANGE, que les travaux d'amélioration commenceraient en 2013 et que la fibre serait déployée à partir de 2015.

G07/07/15 Pose de panneaux limitation de vitesse 30 km/h chemin du Grand Quist :

La pose de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h au chemin du Grand Quist devient nécessaire.

Réponse :

Les services ont été contactés afin de procéder à un comptage et d'étudier la possibilité de passer la zone à 30 km/H

G08/07/15 Chemin de Kalfon traitement des bambous :

Chemin de Kalfon, il faudrait tailler les bambous qui avancent dangereusement sur ce chemin. Même chose chemin du Grand Quist, à partir du n° 45.

Réponse :

L'intervention a été effectuée et les bambous ont été taillés début novembre.

G09/07/15 Angle chemin de la Guiraudette/Kalfon branche à couper :

A l'angle formé par le chemin de Guiraudette / Kalfon, il faudrait couper une branche importante qui menace la ligne électrique.

Réponse :

Les propriétaires ont été contactés en septembre par courrier, à ce jour rien n'a été fait, le service domanialité les recontacte. Sur le chemin du Grand Quist les services communaux ont réalisé l'entretien.

G010/07/15 Rue des 3 Pins maisons inoccupées problème herbes envahissantes :

Rue des 3 Pins, il existe deux maisons qui ne sont pas occupées depuis de nombreuses années. Si la première qui jouxte la rue Beaulieu n'appelle de notre part aucune critique, il n'en est pas de même de la deuxième qui se situe à l'angle de la rue de la Haute Futaie, et qui se trouve dans un état d'abandon lamentable. Les mauvaises herbes poussent tout autour et, surtout, un mûrier en façade rend impraticable le trottoir à cause des mûres qui l'envahissent. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un problème privé, mais devant un tel abandon, la Mairie n'a-t-elle pas les moyens d'intervenir, au moins pour la propreté du site.

Réponse :

Une enquête est en cours afin de contacter les propriétaires concernés.

G011/07/15 Nuisances sonores boulodrome du Grau d'Agde) :

M. BIOTA, 4 impasse du Lavandin se plaint des nuisances causées par la sonorisation excessive du boulodrome municipal du Grau d'Agde. Le C.Q et le CSU sont intervenus. Après chaque intervention, une amélioration de quelques jours a eu lieu, pour reprendre aussitôt après. Nous pensons qu'une intervention de la P.M est souhaitable afin que la puissance des hauts parleurs soit maintenue à un niveau supportable. La solution consisterait, peut-être dans une modification de l'emplacement des hauts parleurs qui sont installés au centre du boulodrome et dirigés vers l'extérieur, alors qu'ils devraient être installés en périphérie du boulodrome et dirigés vers le centre de celui-ci.

Réponse :

La police municipale a été mise au courant, elle fait le nécessaire afin de réduire les nuisances sonores autour de ce boulodrome.

G012/07/15 - 19 rue du Littoral piquet descellé :

Au niveau du 19 rue du Littoral, un piquet bois a été descellé, et l'ensemble piquet bois + bloc de ciment présente un éventuel danger, surtout pour les enfants.

Réponse :

Les services techniques procéderont avant le comité de quartier au scellement du mobilier urbain.

G13/07/15 Arbres abattus souches à raboter :

Nous avons signalé à plusieurs reprises les arbres abattus sur les trottoirs, et le maintien des souches dans le sol. On nous rappelle ce soir, un arbre supprimé rue des 4 vents, dont la souche doit être rabotée et l'emplacement bétonné. Même demande au croisement de la rue Beaulieu et du Commandant VIBERT, deux emplacements d'arbres sur le trottoir gauche. Un inventaire dans l'ensemble du Grau serait édifiant.

Réponse :

Un inventaire a été fait afin de quantifier les arbres abattus et les souches à raboter sur le secteur. Il a été programmé pour le 2ème semestre 2015, 6 carottages sur le Grau :

- Rue François Mas devant le n°36 (1)
- Place du Commandant Vibert devant la parcelle 107(1)
- Intersection rue Beaulieu/Commandant Vibert (2)
- Rue Jean Cavelier n°8 (1)
- Rue des 4 vents (1)

G014/07/15 Navette signalement à revoir :

Le parking de délestage chemin de la Chevrette, et la navette gratuite attirent peu de monde pour l'instant. Mis en place vers le 18 juillet, la signalisation est peut-être trop discrète ? Mairie et Office du tourisme n'étaient pas informés de cette navette en temps voulu. De plus, son accès n'est pas très facile. Il faut absolument faire connaître cet avantage : 10h-14h – 15h-19h45 = 8 h45.

Réponse :

Le bilan de cette navette est mitigé, la collectivité se réserve le droit de reconduire ou non ce dispositif. L'ensemble des parties prenantes à ce projet était informé et son accès a été volontairement mise en œuvre pour éviter l'intrusion des gens du voyage. (Chicane puis portiques).

G015/07/15 Enlèvement balisette gênant le virage carrefour chemin de Baluffe/Abreuvoirs :

Nous avons eu la promesse de l'enlèvement d'une balisette qui gêne le virage du carrefour chemin de Baluffe / Abreuvoirs. Elle est toujours là.

Réponse :

Suite à votre demande les balisettes ont été supprimées.

G016/07/15 Végétation longeant les voies douces :

La végétation qui borde les voies douces est souvent trop importante et rétrécit le passage des utilisateurs

Réponse :

La végétation qui borde les voies douces a été débroussaillée.

G017/07/15 L'Hérault :

Front de mer et bords de l'Hérault pas suffisamment nettoyés.

Réponse :

La Sodéal a fait une enquête sur les bords de l'Hérault et il s'avère que rien n'a été constaté. En ce qui concerne la plage du front de mer elle a été traitée tous les jours manuellement, et les poubelles également collectées.

Question lettre 173 bis :

Le comité de quartier Grau/Tamarissière vient d'être informé qu'une réunion avait eu lieu le 8 juin en Mairie, afin d'autoriser Monsieur POUJOL à agrandir son terrain de camping, « des sables d'or », coté chemin du grand Quist ? Notre collègue, M. BETHUNE, membre du comité de quartier a été mis en cause par des personnes qui sont contre cette autorisation, et qui lui ont reproché de ne pas les avoir informés, alors qu'il n'était pas du tout au courant.

Vous savez le nombre de griefs qui oppose le comité de quartier à Monsieur POUJOL dont certains ne sont pas près d'être résolus, notamment l'alignement du chemin du Grand Quist, le toboggan aquatique construit sans permis au chemin du Camping, etc....

Nous sommes conscients qu'il est préférable de traiter certains problèmes à l'amiable, plutôt que d'engager des procédures qui sont très longues à aboutir. Mais les personnes qui se trouvent à proximité des propriétés de ce Monsieur, considèrent qu'il bénéficie un peu trop de la mansuétude de la municipalité.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire savoir en quoi consiste cet agrandissement ?

Réponse :

La réunion publique générale qui a eu lieu le 8 juin en mairie concernait le Plan Local d'Urbanisme en général, mais pas spécifiquement sur l'agrandissement du Camping « Les Sables d'or ».

Le projet est non définitif, s'il s'avère qu'effectivement vous ne soyez pas d'accord avec cette modification, vous pouvez vous manifester auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui se termine le 16 novembre en mairie.

G01/08/15 Chemin Denis Blanchon : problème stationnement voie douce :

La ville a réalisé un beau chemin Denis BLANCHON avec une voie véhicule en sens unique et une voie douce réservée aux piétons et cyclistes. Malheureusement, la voie douce n'étant pas protégée sert de parking aux véhicules.

Réponse :

La voie douce est aujourd'hui protégée par des potelets réalisés (d'où les délais d'intervention) et posés par les services techniques de la ville. Ce qui a permis de faire des économies substantielles.

G02/08/15 Chemin du Camping : Profilage de la chaussée à revoir :

La réfection du chemin du Camping a été terminée en juin. Le profilage de la chaussée est à revoir totalement (immenses flaques d'eau, l'eau qui court tantôt d'un côté à l'autre de la chaussée et se déversant dans les parties privées) etc....

En bref, la réfection de la route n'a pas amélioré l'évacuation des eaux de pluie, comme espéré, du moins dans cette partie (voir lettre C.Q.175 - G05/07/15)

Un riverain obligé de mettre des planches pour éviter que l'eau de la route ne pénètre chez lui, sans cela il aurait 15 cm d'eau autour de sa maison.

Réponse :

La réfection du chemin du Camping a été étudiée pour traiter le problème du pluvial pour le plus grand nombre des riverains de cette route. Malheureusement, certains d'entre eux ont un niveau de leur terrain bien inférieur à celui de la route. Les services techniques ont mis tout en œuvre pour gérer au mieux les intérêts de l'ensemble de ces personnes.

G03/08/15 Chemin du Camping : décharge interdite sur terrain M Poujol :

Le terrain récemment acheté par M. POUJOL, chemin du camping, sert de dépotoir au grand dam des riverains et touristes qui fréquentent les lieux.

Réponse :

La brigade environnement va être tenu informée afin d'intervenir au plus vite.

G01/09/15 Chemin des Montilles :

La rénovation du Chemin des Montilles de Gaillardy et de l'impasse des Aigrettes avait été programmée en 2014, mais n'a pas encore été réalisée. Quand interviendra-t-elle ? Quand recevra-t-on le calendrier des travaux de voirie ?

Réponse :

Le chemin des Montilles de Gaillardies et l'impasse des Aigrettes avaient été affichés en tranche conditionnelle de travaux au titre du Plan Pluriannuel d'investissement voirie 2012-2015 mais non programmés. Ces deux opérations nécessitent des études afin de prévoir les aménagements et les alignements nécessaires à l'aménagement de ces deux chemins.

G02/09/15 Arbres voies publiques :

Certaines voies publiques sont bordées d'arbres appartenant au domaine public, il serait bienvenu de veiller à leur entretien régulier pour éviter chutes de branches ou encombrement gênant

Réponse :

Une tournée générale va être réalisée afin de régler le problème.

G03/09/15 Ralentisseurs notamment Chemin de l'Agenouillade :

Il subsiste encore des ralentisseurs brutaux donc dangereux qui pourraient être adoucis. Signalons en particulier le ralentisseur du Chemin de l'Agenouillade, avant le carrefour avec la rue du Jardin de la mer (déformation de la route).

Réponse :

Après vérification, il s'avère qu'une légère déformation devrait être reprise selon l'état réglementaire du ralentisseur.

G04/09/15 Cyclistes en sens interdit :

Durant la saison il a été constaté la circulation de cyclistes en sens interdit : y a-t-il eu des verbalisations ? A-t-on constaté des accidents de vélos ?

Réponse :

D'une manière générale, nous faisons plus de prévention (avertissement) que de répression (verbalisation) sur la circulation des cyclistes en sens interdit. Les cyclistes ne sont pas tenus comme les automobilistes d'avoir les papiers d'identité sur eux, de ce fait, en cas de verbalisation, celui-ci doit être conduit au commissariat pour effectuer un contrôle d'identité et ramené sur place, cette procédure est mise en place si le cycliste représente un réel danger.

Pour répondre à votre question, Il n'y a pas eu à ma connaissance d'accidents provoqués par les cyclistes empruntant un sens interdit.

G05/09/15 Résultat du test navette Notre Dame/Grau :

Quel est le résultat du test de navette entre Notre Dame et Le Grau ? Quelles améliorations à la signalisation des accès et la communication sur ce service sont prévues pour la saison prochaine ?

Réponse :

Le bilan constaté, après la saison, de la mise en place de cette navette est plutôt négatif, aucun impact positif n'a été constaté sur la baisse du trafic du Grau d'Agde.

2851 personnes ont pris cette navette sur 36 jours. En calculant sur 32 rotations par jour il s'avère que la moyenne de voyageur est d'un peu plus de 2 voyageurs par trajet, ce qui s'avère très peu.

Toutefois, la décision de reconduire ou non cette prestation pour l'année à venir sera discutée en début d'année 2016.

G06/09/15 Poubelles Chemin de la Colonie :

Les poubelles restent en permanence dans la rue au N° 11 du Chemin de la Colonie malgré nos multiples interventions.

Réponse :

Des agents de terrains se sont rendus sur place à plusieurs reprises. Quelques bacs ont été amenés chez les administrés et les consignes relatives à l'utilisation des bacs ont été expliquées. Des conteneurs déclarés volés pour nous, étaient abandonnés sur ce chemin et nos services les ont retiré.

G07/09/15 Front de mer problème arbre séché et mégots :

Sur le front de mer, le pied des arbres est souvent plein d'herbes qui ont séché et enlaidissent le site ; de plus sous les grilles de nombreux mégots accentuent cet aspect d'abandon...d'autant que la plage recèle aussi de nombreux mégots. Besoin de cendriers publics?

Réponse :

Le pied des arbres a été nettoyé et la mise en place de cendriers est à l'étude pour la prochaine saison.

G08/09/15 Pédalos sur la plage :

Des usagers se sont plaints de la présence gênante de pédalos sur la plage. Les surveillants de plage sont-ils habilités à faire respecter la coexistence des pédalos, promeneurs et baigneurs ?

Réponse :

Le personnel affecté à la surveillance de la plage du Grau d'Agde appartient aux sapeurs-pompiers et de ce fait ne dispose pas de pouvoir de police. Toutefois des contrôles sont effectués au cours de la saison pour vérifier la superficie des plages occupée ainsi que la distance entre la mer et la concession. Un rappel avant la saison prochaine sera fait à tous les plagistes.

G09/09/15 Stockage ordures darse ancienne poste:

Stockage sauvage des ordures dans le carré clôturé près de la darse de l'ancienne poste, et présence de mauvaises herbes et déjections le long de la Résidence du Château Vert, place François Hirailles.

Réponse :

Effectivement de nombreux dépôts à même le sol ont été effectués cet été, essentiellement par des professionnels. La brigade Environnement est intervenue à plusieurs reprises et des PV ont été établis.

G10/09/15 Mise en place de stationnement vélo :

En raison du nombre de vélos cadencés aux arbres, panneaux de signalisation et barrières d'entrée de plage, il serait souhaitable d'étudier la multiplication des raques à vélos sur le Grau et leur répartition.

Réponse :

Le chiffrage a été effectué, 111 places de stationnement vélos ont été créées du parking du front de mer à Saint Vincent.

G11/09/15 Chemin de la Chevrette chaussée déformée :

Déformation de la chaussée du Chemin de la Chevrette, face au N°21. Les racines de pin ont sérieusement déformé le revêtement de la route. Que peut-on faire et quand ?

Réponse :

Les services techniques sont entrain de chiffrer les travaux à effectuer sous réserve d'un arbitrage budgétaire.

G12/09/15 Prolongation piste cyclable :

Suggestion de prolongation de la piste cyclable dans l'Avenue de St Vincent entre le chemin de la Chevrette et le chemin de la Cossarde: Juste après le chemin de la Chevrette il serait facile de supprimer les deux empreintes de parking existantes pour permettre le passage de la piste cyclable, sachant que la création du parking relais de Notre Dame, se situe à peine à 200 mètres.

De plus, cette suppression aurait l'avantage non négligeable de supprimer, au niveau du carrefour du Chemin de la Chevrette et de l'Avenue de St Vincent, la gêne de vue au sortir du chemin de la Chevrette (surtout en cas de stationnement d'un camping-car) et d'éliminer un miroir fort trompeur sur la distance des véhicules qui arrivent sur le Chemin de St Vincent

Réponse :

A ce jour, il existe, dans le cadre du schéma directeur, deux axes prioritaires traités sur le secteur du Grau pour favoriser le cheminement doux, à savoir Baluffe et le bord de l'Hérault (à l'endroit où nous avons fait très récemment des investissements à la demande du comité... plots anti stationnement).

G01/10/15 Bouche incendie 35 chemin des Trières :

A hauteur de la bouche d'incendie au 35 chemin des Trières, la végétation déborde sur la chaussée. Les véhicules doivent se déporter sur la gauche pour éviter l'obstacle.

Réponse :

La partie sur le domaine public va être élaguée avant la fin du mois, la partie privée fera l'objet d'une lettre par le service du domaine public aux propriétaires.

G02/10/15 Plot devant campine « le Brouet » :

Devant l'entrée du camping « Le Brouet » chemin de Notre Dame à St Martin, un plot de bois sur la piste cyclable est enlevé (pourri) laissant un trou dangereux pour les cyclistes et piétons. Idem un peu plus loin devant l'entrée de la piscine.

Réponse :

La réparation a été effectuée par les services de la ville.

G03/10/15 Chemin des Abreuvoirs traitement des roseaux :

Il faudrait traiter les roseaux qui envahissent l'enrobée de la chaussée chemin des Abreuvoirs le long du mur (à droite), peu avant le carrefour du chemin de Baluffe.

Réponse :

Une enquête est en cours afin de contacter les propriétaires concernés.

G04/10/15 Panneau signalétique manquant rond-point « Murier de Sicard » :

Il manque un panneau de signalisation de 'VOUS N'AVEZ PAS LA PRIORITE' à l'accès du rond-point du « Murier de Sicard » en venant de la route de Rochelongue.

Réponse :

L'intervention sera réalisée avant la date du comité de Quartier.

G05/10/15 - n°29 chemin des Abreuvoirs :

Pour quelle(s) raison(s) des bornes J11 sont-elles installées au niveau du n°29 chemin des Abreuvoirs et de surcroît sur le macadam en rétrécissant le passage des autos ?

Réponse :

Vers le n°29 les bornes ont été mises en place pour empêcher le stationnement gênant la visibilité des riverains. Sur l'autre côté les bornes ont été retirées par un administré, une enquête est en cours.

G06/10/15 Toboggan esplanade René Paraire :

Au cours du montage du toboggan sur Esplanade René Paraire des bancs de pierre ont été enlevés et non remis en place à ce jour. Il est toujours d'actualité que ce toboggan est indésirable à son emplacement actuel (cf. CQ41 du 19/10/2009 - 9^{ème} question)

Réponse :

Tous les bancs seront remis en place avant la date du comité de quartier.

G07/10/15 Cabanisation chemin du Camping et chemin des Camarines :

Où en est-on au sujet de la cabanisation chemin du Camping et chemin des Camarines ?

Réponse :

12 plaintes ont été déposées depuis 2006 :

- 4 dossiers non audiencés ; les terrains concernés verront leurs droits à construire évoluer avec le nouveau PLU => il peut être espérer à court terme une valorisation des terrains du fait des nouvelles règles du PLU (plus de taille minimale de parcelle ni de COS pour permettre la constructibilité ; "seulement" une emprise au sol maximum à 20% de la parcelle).
- 3 régularisations ont été obtenues par une remise en état pour ce qui n'était pas prescrit,
- 1 dossier toujours en attente d'être régularisé conformément à la décision de justice,
- 4 dossiers pour lesquels les infractions ont été jugées prescrites ou relaxées.

L'évolution réglementaire des droits à construire sur la zone actuellement classée 2NAaR au POS, peut laisser espérer à court terme une évolution de la cabanisation vers des constructions en dure. En effet, le Code de l'urbanisme n'autorise dorénavant plus dans les documents d'urbanisme (PLU) l'instauration de taille minimale de parcelle ni de COS. Ainsi, les parcelles n'auront plus besoin nécessairement de faire 800m² pour être constructibles. Avec les nouvelles règles présentées par le projet de PLU actuellement en cours d'enquête publique, des parcelles plus petites pourront être constructibles, sous réserve de respecter une emprise au sol maximum des constructions de 20% de la parcelle ; pour exemple, sur une parcelle de 500m² pourra être construite une maison d'un étage de 75m² au sol (soit environ 75x2 = 150 m² habitable) et un garage de 25 m².

Par contre, la zone classée actuellement 2NAaL2 au POS actuel autour du Chemin des Camarines, restera inconstructible dans le PLU. En effet, dans le cadre de son élaboration, la mairie avait présenté aux services de l'Etat un projet d'urbanisation sur ce secteur fortement cabanisé afin justement de faire évoluer les occupations du sol. Le projet a néanmoins été refusé compte tenu d'une incompatibilité avec le SCOT du Biterrois qui prévoit toujours sur cette zone l'application de la bande de recul de 100m de la loi littoral. Seule une révision du SCOT (actuellement en cours) qui supprimera l'application de la bande des 100m de loi littoral sur ce secteur, permettra ensuite d'engager la révision du PLU pour rendre constructible la zone.

G08/10/15 Chemin des Dunes :

Les accotements chemin des Dunes, réservés aux déplacements doux, sont mal entretenus (herbes hautes, roseaux gênants) et bien sûr le stationnement gênant des véhicules!

Réponse :

Sur la partie haute, un stationnement interdit est en place et la police municipale intervient dès que la constatation de stationnement gênant est relevée. Sur la partie basse des rochers seront rajoutés avant la fin de l'année. Le débroussaillage est programmé.

G09/10/15 Résidence hôtelière SCI CAP MER :

Le permis de construire du 08/01/2013 de la résidence hôtelière « SCI CAP MER » autorise un espace aquatique au milieu de cette résidence. L'accès de ce parc est-il réservé (comme le suppose le permis) aux seuls résidents ou bien à tout public monnayant le paiement d'une entrée ?

Réponse :

Il serait judicieux de prendre contact avec la SCI CAP Mer, les services municipaux ne peuvent définir si l'accès est monnayable ou pas car la résidence est privée.

Le comité de quartier souhaite avoir une réponse plus complète par les services :

- Monsieur BANCAREL explique que le service urbanisme pourra apporter la réponse.

G10/10/15 Rue Charles Kalfon :

Rue Charles Kalfon la végétation dépasse fortement sur la route et présence de bidons d'ordures. (voir demande G08/07/15)

G11/10/15 Chemin du Grand Quist :

1) Entre les n° 52 et 54, un espace vert devait être créé depuis deux ans. Est-ce toujours d'actualité ? De plus, cela est devenu un terrain en friche avec de hautes herbes et un fossé que l'on remarque plus et pouvant être dangereux.

Réponse :

Le délaissé du lotissement a été nettoyé à plusieurs reprises. Une concertation est en cours pour une éventuelle rétrocession aux riverains.

2) Le propriétaire de la résidence au n°52 ne rentre jamais ses poubelles. Le SITCOM peut-il intervenir ?

Réponse :

Le SICTOM va contacter le propriétaire de ces poubelles afin de régler le problème.

3) Pouvez-vous intervenir auprès du propriétaire du n°42 dont les lauriers dépassent fortement sur l'espace public également du côté du camping Poujol où la végétation envahie la chaussée?

Réponse :

Le service est entrain de traiter le problème en préparant des courriers aux propriétaires.

4) A qui incombe le nettoyage du terrain en friche devant le n°46? La ville a nettoyé le tour du terrain et autour de la pompe de relevage.

Réponse :

Le terrain en friche appartient à un propriétaire, un courrier est en cours.

5) A qui incombe le nettoyage de l' »Arbre Poujol » dont les nombreuses branches mortes menacent de tomber sur les passants ?

Réponse

Le Comité d'agglo a été informé pour tailler cet arbre qui est sur le domaine public.

6) Au n° 41, après le virage, présence de roseaux gênants et devant ce même n° une tranchée n'a pas été goudronnée après travaux.

Réponse

Les roseaux ont été taillés par la mairie, la reprise de la tranchée en enrobée a été effectuée le 3 novembre par les services techniques.

7) Suite à la demande d'un riverain, la ville a nettoyé et élagué à un certain endroit du chemin. Pourquoi cela n'a pas été fait sur tout le chemin ?

Un passage de la balayeuse serait aussi le bienvenu.

Réponse

La ville a commencé à nettoyer et à élaguer ce chemin, mais ils ont interrompu ces travaux pour un problème sur le cimetière, toutefois depuis le 2 novembre le travail a été terminé sur le chemin du Grand Quist.

G12/10/15 nettoyage parcelle 234/MT551 :

Nettoyage de la parcelle n°234/MT551-

Il semble, au vu d'une correspondance adressée à M. Dupont Serge, qu'il ne soit pas utile de nettoyer un terrain pour la protection contre l'incendie. En effet, en juillet 2014, une réponse au CQ signalait que « le nettoyage de la parcelle 551 a fait l'objet d'une procédure de la part du service de la domanialité afin d'éviter tout risque d'incendie » alors que la correspondance informe que « suite à la visite par les agents... sur place... il n'était pas nécessaire de demander au propriétaire de procéder au nettoyage de son terrain » ?

Réponse :

Les services se sont déplacés afin de vérifier le problème de ce terrain. Celui-ci ne présente à ce jour

aucun risque d'incendie.

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

- accidents : 8
- mise en fourrière : 26
- incendies : 10
- gens du voyage : 4
- dégradations : 9
- problème de voisinage : 3
- squats : 3
- trouble de l'ordre public : 14
- nuisances sonores : 17
- animations : 6
- salubrité : 30
- divagation d'animaux : 30
- rixes : 3

Doléances du comité de quartier en cours de séance

- les terrasses au bord de mer ont tendance à dépasser les limites,
- pouvez-vous éviter le stationnement des camping-cars le long du front de mer face au Camping Les Romarins.

B - GRANDS TRAVAUX

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Bilan de la navette gratuite

Le bilan constaté après la saison n'est pas à la hauteur des attentes en termes de fréquentation. Aucun impact positif n'a été constaté sur la baisse du trafic sur le Grau d'Agde.

2851 personnes ont pris cette navette sur 36 jours, soit 79 passagers/jour. D'après le chauffeur de la navette, les usagers étaient essentiellement les riverains qui ont profité de ce moyen de transport pour se rendre sur le centre du Grau d'Agde. La fréquentation pour des usagers « externes », est quasiment nulle.

Le coût de cette prestation s'élève à 16 489 €.

Quelques échanges sur ce dossier font ressortir les points suivants:

- annoncer l'existence du parking au niveau de la criée (au niveau du camping « Les romarins »).
- implanter un panneau lumineux pour annoncer les places vacantes ;
- annoncer l'existence du parking et de la navette sur le site de la ville, de l'office du tourisme...
- modifier l'entrée
- la dénomination n'est pas assez explicite

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Point sur l'aménagement du chemin du Père Maurel

Le parking du chemin du Père Maurel est actuellement un espace non revêtu (tout venant) permettant un stationnement anarchique et fait souvent l'objet d'inondations partielles.

L'aménagement proposé permet, d'une part, d'optimiser le nombre de places de stationnement en proposant une réorganisation qui permettra ainsi la création de 125 places et un sens de circulation en adéquation.

D'autre part, la réalisation de noues d'infiltration paysagère permettant de résoudre les problèmes de stagnation d'eau.

Un raccordement au réseau pluvial sera réalisé et permettra d'éviter les débordements lors d'épisodes pluvieux importants.

Et enfin, la réalisation d'un cheminement piétonnier longeant le parking qui permettra le déplacement sécurisé des usagers.

Coût estimé des travaux : 90 000 €.

Achèvement des travaux de création des réseaux d'eaux usées du chemin du Grand Tétras

Cette opération a débuté au printemps 2015 pour s'achever avant la saison estivale.

Cette extension a ainsi été raccordée sur le collecteur principal de la route de Guiraudette.

Des dizaines d'habitations supplémentaires ont pu être raccordées au système d'assainissement communal.

Le montant de l'opération globale s'élève à 110 000€ T.T.C.

Point sur l'avancement du dossier suppression du passage à niveau

Ce passage à niveau se trouve sur la RD13 reliant Bessan à Agde.

Ce croisement est identifié depuis longtemps comme un point noir routier majeur du fait de :

- La gêne occasionnée par la fréquence des fermetures de ce système (environ toutes les 7 minutes) pour la circulation des véhicules.
- Le risque fort d'accident lié au croisement des circulations de trains et de véhicules.

Une étude a été initiée par RFF en partenariat avec la Ville d'Agde afin d'examiner les diverses possibilités d'effacement de ce passage à niveau.

Le principe retenu consiste à franchir ce croisement par **passage en souterrain** des véhicules circulant sur la RD13.

Une première estimation des travaux a été communiqué à hauteur de 12 M€ HT.

La SNCF finance le projet pour moitié. La ville, la CAHM, et le Conseil Général sont partenaires pour tiers pour le solde à financer **soit pour la Ville, un investissement de l'ordre de 17 % soit environ 2 M € HT.**

Suite à notre dernière réunion en juillet, SNCF s'est engagée à commencer l'Etude Préliminaire courant septembre.

La commune a transmis au bureau d'études de la SNCF un profil type souhaité permettant le cheminement doux dans la trémie.

Le planning technique définitif des travaux ne sera remis qu'après la phase Avant-Projet AVP en début année 2017.

Cependant la SNCF s'est engagée par courrier à tenir les délais validés d'un achèvement de travaux fin 2019 – Début 2020.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde

Dans une volonté de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et suite au réaménagement en cours de l'actuel nœud routier du carrefour « bon accueil », la Ville souhaite aménager un équipement public marquant l'entrée du Cap d'Agde, en construisant un nouveau pôle d'attractivité touristique (casino et hôtel), administratif (services municipaux) et culturel (salle de spectacle, réunions et séminaires) mais également des bâtiments d'habitations et commerciaux tout en revoyant les zones de stationnements et les voies de liaisons sécurisées pour tous les modes de déplacement.

L'objectif est de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et de sécuriser les routes entrantes et sortantes afin d'offrir une forte visibilité sur l'urbanisation de la ville.

Ainsi repensé, ce nouvel espace sera le trait d'union avec l'ensemble des quartiers adjacents et particulièrement avec une perspective sur les nouvelles infrastructures du centre port.

Le programme de l'opération s'articule autour des fonctions de base suivantes :

- création d'un ensemble architectural d'une surface utile d'environ 6 000 m² comportant :
- un établissement de jeux, type casino
- une grande salle de conférences / spectacles
- un ensemble de salles de réunion pour des réunions, des séminaires ou des ateliers,
- un espace réceptif pour l'organisation de buffets et de repas
- un espace d'exposition / salon
- Projet d'aménagement paysager de la totalité du site, avec un mail d'environ 5 000 m².

La date de remise des esquisses est fixée au 27 novembre 2015.

La réalisation et la mise en service des ouvrages devront être effectives en octobre 2018.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, M LAROSE, M AZEMA.

Présence de Cathy CORBIER, Adjointe au Maire à Vias, assistée de Dominique THIERY (référent de la cohésion sociale de la ville de Vias).

Représentants du comité de quartier :

Présents : AMIEL Jean-Louis, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, MAHUL Jean Paul, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean Claude, SIMONIN Joëlle, SOULLIART François, SUAU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

Absents excusés : BETHUNE Jean Jacques, GIBELLO Robert, MONERRIZ Anne, RUIZ Sandie.